

279 P  NP  DM62

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

**Sujet mémoire  
Projet éolien de St Valentin**

**nom et coordonnée :**

Véronique Grégoire

Je suis agricultrice à St Cyprien de Napierville ; les éoliennes et les lignes à haute tension en territoire agricole me préoccupent beaucoup, surtout qu'il y a possibilité que les lignes à haute tension transportant de l'électricité produite par des éoliennes, passent sur mes terres .

**Destinataire :**

**Bureau Audience Public en Environnement  
À l'attention  
de Mme Monique Gélinas**

Nombre de pages 5  
Incluant celle-ci

Détails : 3 pages font parties du mémoire plus la  
résolution du syndicat de base de l'U.P.A. de Lacolle  
et la résolution du syndicat de base de l'U.P.A. de Napierville

## Mémoire projet éolien de St-Valentin

Je suis agricultrice à St Cyprien de Napierville et j'ai participé dans ma carrière d'agricultrice aux travaux de préparation des sols pendant plusieurs décennies.

Je peux affirmer en l'ayant personnellement vécu, comment un obstacle dans un champs peut être nuisible et dérangeant. Pour cette raison, nous avons fait les travaux nécessaire dans tous nos champs pour se débarrasser des tas de roches et des autres nuisances à contourner. Aujourd'hui il ne reste plus aucune de ces nuisances dans nos champs.

L'agriculteur ou l'agricultrice qui a pris la décision d'avoir des éoliennes sur ses terres, l'a fait volontairement en espérant y trouver un avantage monétaire.

L'agriculteur ou l'agricultrice qui se fera imposer des lignes à haute tension sur ses terres par Hydro-Québec dans le projet éolien de St-Valentin, devra vivre avec des nuisances imposées.

Contourner une éolienne ou contourner un pylône avec des équipements agricoles n'a pas de grande différence en ce qui concerne les inconvénients. Perte de temps précieux lors des travaux urgents, passage plus d'une fois au même endroit pour éviter l'éolienne ou le pylône, donc plus grande compaction du sol. Lors des pulvérisations de pesticide, impossible de pulvériser toute la surface sans passer plus d'une fois au même endroit donc plus de risque d'endommager la culture et plus de risque de pollution par des pesticides.

À cause des fondations des éoliennes et des pylônes, il y aura obligation de dévier les pentes naturelles de l'eau de surface et des drains souterrains ce qui aura comme conséquence une baisse dans les rendements. Tout ces inconvénients se rajoutent à la perte de superficie cultivable en zone verte occasionner par la présence des éoliennes, des chemins d'accès et des pylônes.

C'est pour ces raisons que les agriculteurs et les agricultrices des syndicats de base de l'U.P.A. de Lacolle et de Napierville ont voté majoritairement des résolutions pour s'opposer au projet éolien de St-Valentin.

Le 9 mars dernier, les membres du syndicat de base de l'U.P.A. de Lacolle, syndicat qui comprend les municipalités de Lacolle, St Bernard de Lacolle, St -Valentin, St-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Hemmingford en assemblée annuelle, ont voté une résolution pour que leur syndicat s'oppose catégoriquement à l'implantation du parc éolien de St-Valentin par le promoteur Trans-Alta.

Le 11 mars dernier, les membres du syndicat de base de Napierville, syndicat qui comprend les municipalités de Napierville, de St-Cyprien de Napierville, de St-Blaise,

de St-Edouard et de Sherrington eux aussi en assemblée annuelle, ont voté une résolution pour s'opposer formellement à l'implantation du projet de parc éolien de St-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de St-Cyprien de Napierville.

Tout ces agriculteurs et agricultrices réalisent les inconvénients de ce projet éolien dans les meilleurs terres agricoles du Québec.

Le samedi 5 mars, une quarantaine de tracteurs conduit par des agriculteurs et agricultrices ont défilé entre St-Valentin et St -Paul -de- l'Île-aux -Noix. Ces agriculteurs et agricultrices ont manifesté publiquement avec l'appui de maires et de beaucoup de citoyens de St-Valentin et de la région, leur opposition au projet éolien de St-Valentin.

**En conclusion** les agriculteurs et les agricultrices de St-Valentin et de la région sont majoritaire dans le milieu agricole à s'opposer au projet éolien de St-Valentin et ils ont de bonnes raisons de le faire.

Au Québec l'énergie nucléaire n'est pas à court, moyen, et long terme une alternative à l'hydro-électricité et à l'éolien.

Il y a une alternative au projet éolien de St-Valentin et cette alternative est l'éolien situé ailleurs que dans les terres agricoles et dans les endroits habités

Au Québec nous avons contrairement à beaucoup de pays de grandes superficies non-habité et impropre à l'agriculture . Nous devons utiliser cette partie de notre territoire pour produire de l'énergie renouvelable .

Le projet éolien de St-Valentin n'est pas au bon endroit. Ce projet éolien n'a pas l'acceptation social en plus de créer des tensions au cœur de la communauté concerné. **Pour toutes ces raisons ce projet doit être abandonné.**

*Vincent J. Gagnier*

FROM : FERME FRIMAG FARM

FAX NO. : 1-450-291-3126

Mar. 21 2011 09:38PM P1  
PAGE 21/81

03/16/2011 08:12 4502919621

03/12/2011 04:22 4502913553

AMY MARTIN

PAGE 82

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DU SYNDICAT DE BASE DE LACOLLE  
CONCERNANT LE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN**

Le 9 mars 2011

**CONSIDÉRANT** qu'en 2007, Air Énergie TCI (maintenant Vennerre NRG Inc) a annoncé son intention d'implanter un parc éolien à Saint-Valentin;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat, à la suite de rencontres avec TCI, a donné son appui à un tel projet moyennant une formule gagnante-gagnante, c'est-à-dire que s'il y a une perte de superficie agricole vu l'implantation d'éoliennes, cette perte est compensée en remettant à l'agriculteur une superficie équivalente, et ce, de façon régionale;

**CONSIDÉRANT** que depuis 2007, le dossier a évolué de telle sorte que la formule gagnante-gagnante est devenue impossible à réaliser et que le projet actuel ne ressemble en rien au projet initial pour lequel le syndicat avait donné son appui;

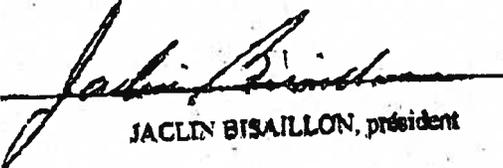
**CONSIDÉRANT** que le projet tel que soumis aujourd'hui cause une perte évidente de superficie agricole et qu'il semble que le promoteur n'a pas entrepris les démarches nécessaires pour compenser une telle perte;

**CONSIDÉRANT** que le projet est situé dans la meilleure région agricole du Québec ayant un sol de qualité exceptionnel et un climat favorable à l'agriculture.

**CONSIDÉRANT** qu'à l'automne 2010, le syndicat a appris qu'Hydro-Québec devra établir une ligne de transport d'électricité pour intégrer le parc éolien à son réseau;

**CONSIDÉRANT** que cette ligne de transport d'électricité ajoute à la perte de superficie agricole;

Il est proposé par Pierre Richer appuyé de Gérard Schimnacher et résolu majoritairement que le syndicat de base s'oppose catégoriquement à l'implantation du parc éolien de Saint-Valentin par le promoteur TransA lta;

  
JACLYN BISAILLON, président

## L'UPA de Napierville retire son appui au projet éolien de Saint-Valentin

Réunis en assemblée annuelle le 11 mars dernier, les agriculteurs membres du Syndicat de base de L'Union des producteurs agricoles (UPA) de Napierville ont retiré leur appui au projet de parc éolien qui prévoit l'érection de 25 éoliennes à Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Voici le texte de la résolution de l'UPA:

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation d'un parc éolien à Saint-Valentin par les promoteurs TCI Renewables/Trans Alta;

**CONSIDÉRANT** que le projet ne peut être complété sans la construction d'une ligne à haute tension entre le poste élévateur du projet éolien et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires terriens susceptibles de se voir imposer des servitudes par Hydro-Québec n'ont été informés de cette situation qu'à l'été 2010, même si le projet éolien de Saint-Valentin a été accepté par Hydro-Québec au printemps 2008;

**CONSIDÉRANT** que les promoteurs n'ont jamais annoncé publiquement que le projet nécessitait la construction d'une ligne à haute tension;

**CONSIDÉRANT** que les promoteurs refusent de négocier avec les propriétaires terriens afin d'étendre leur réseau de transport en direction du poste d'Hydro-Québec, tel que ce fut fait par la compagnie Kruger dans le cadre du projet éolien Montérégie;

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec refuse de renoncer à son droit d'imposition de servitudes dans le cadre de la construction de ladite ligne à

haute tension, alors que les producteurs accueillant des éoliennes sur leurs propriétés pouvaient refuser l'offre des promoteurs et négocier à égal à égal;

**CONSIDÉRANT** que les multiples représentations que le syndicat de base de l'UPA de Napierville a tenu avec les promoteurs et avec Hydro-Québec afin de les conscientiser à la problématique n'ont donné aucun résultat;

**CONSIDÉRANT** que les intérêts collectifs des producteurs agricoles doivent toujours primer sur les intérêts individuels ou sectoriels, lorsqu'il faut décider des actions à prioriser ou des services à développer;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat de base de l'UPA de Napierville s'oppose à l'imposition de servitudes dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin;

L'Assemblée générale annuelle du Syndicat de base de l'UPA de Napierville demande:

- au Syndicat de base de l'UPA de Napierville:

de s'opposer formellement à l'implantation du projet de parc éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville;

- au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs:

de ne pas accorder les autorisations gouvernementales requises pour la construction du projet éolien de Saint-Valentin étant donné qu'il nécessite l'imposition d'une ligne à haute tension sur le territoire de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Source: Syndicat de base de l'UPA de Napierville